

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 mars 2024

Réunion sur convocation du 19/3/2024 adressée par mail le 20/03/2024 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 12 février 2024 et de l'ordre du jour de la séance
2. Vote des comptes de gestion 2023
3. Vote des comptes administratifs 2023
4. Affectation des résultats 2023 sur BP 2024
5. Vote des taux des impôts directs locaux
6. Vote des budgets primitifs 2024
7. Clôture budget lotissement
8. SIDEC : affaire extension rue du Cornet
9. SIDEC : affaire rue sous la Tour
10. Questions diverses

+ 1 point supplémentaire téléphonie mobile (1 bis)

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE (8)

Excusé : Cédric CHARRIERE donne son pouvoir à Isabelle TISSOT, Yann PATULA donne son pouvoir à Sylvie LEFEBVRE (2)

Sylvie LEFEBVRE est élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h37

1. Validation du compte-rendu de la séance du 12 février 2024 et de l'ordre du jour de la séance

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 est validé à l'unanimité.
L'ordre du jour est validé avec l'ajout d'un point sur la téléphonie mobile accepté à l'unanimité.

1 bis. Téléphonie mobile

Le dispositif New Deal téléphonie mobile est un programme porté par l'État permettant de déployer des équipements de téléphonie mobile pour couvrir les zones blanches ou grises, là où la couverture réseau est inexistante ou très difficile pour au moins 3 des 4 opérateurs leaders.

La commune est intervenue à plusieurs reprises auprès des services de l'Etat (saisine le 29 avril 2022, puis deux relances les 17 février et 28 juillet 2023) pour faire part des difficultés rencontrées sur Meussia et demander à bénéficier de l'installation d'un équipement permettant l'accès à un réseau mobile de qualité.

Dans un courrier en date du 22 mars 2024, la Préfecture nous informe que la commune de Meussia a été retenue dans le cadre de la dotation départementale 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Confirme sa volonté de pouvoir bénéficier de la dotation départementale 2024 au titre du programme New Deal afin de permettre le déploiement d'un équipement sur le territoire communal,

Délibération 39328-2024-6 adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

2. Vote des comptes de gestion 2023

Les comptes de gestion sont des documents fournis par M. Fabing, Trésorier de Saint-Claude. Ils doivent correspondre avec exactitude aux comptes administratifs proposés par l'ordonnateur, à savoir le Maire.

Les trois comptes de gestion (commune/eau/ lotissement en mal pommier) sont acceptés à l'unanimité.

Délibération 39328-2024-7 adoptée à l'unanimité (10 voix Pour)

3. Vote des comptes administratifs 2023

Compte administratif « commune » 2023

	fonctionnement	investissement
Dépenses	244 464.77 €	162 711.45 €
Recettes	291 690.02 €	133 639.31 €
Excédent 2023	+ 47 225.25 €	
Déficit 2023		-39 563.69 €
Résultat 2022	+ 124 455.78 €	-27 516,71 €
Résultat clôture 2023	+ 171 681.03 €	-67 080.40 €

Soit un résultat positif de **+ 104 600.63 euros**.

Délibération 39328-2024-8 adoptée à l'unanimité (8 voix pour), le maire ne prend pas part au vote

Compte administratif « eau » 2023

	fonctionnement	investissement
Dépenses	49 929.78 €	29 037.38 €
Recettes	45 260.23 €	22 336 €
Déficit 2023	- 4 669.55 €	- 6 701.38 €
Résultat 2022	+ 27 341.35 €	+ 38 698.76 €
Résultat clôture 2023	+ 22 671.80 €	+ 31 997.38 €

Soit un résultat positif de **+ 54 669.18 euros**

Délibération 39328-2024-9 adoptée à l'unanimité (8 voix pour), le maire ne prend pas part au vote

Compte administratif « lotissement » 2023

	fonctionnement	investissement
Dépenses	150 771.27 €	0
Recettes	37 042 €	150 245 €
Excédent 2023		+ 150 245 €
Déficit 2023	- 113 729.27 €	
Résultat 2022	+ 62 514.18 €	-150 245 €
Résultat clôture 2023	- 51 215.09 €	0

Soit un résultat négatif de **-51 215.09 euros**

Délibération 39328-2024-10 adoptée à l'unanimité (8 voix pour)), le maire ne prend pas part au vote

4. Affectation des résultats 2023 sur BP 2024

Budget « commune » :

L'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 47 225.25 € qui, cumulé avec le résultat de clôture 2022, représente un excédent de 171 681.03 €. Une partie (67 080.40 €) va servir à combler le déficit d'investissement du même montant. Le reste (104 600.63 €) est affecté en section recettes de fonctionnement sur la ligne 002 du budget primitif 2024.

Le conseil valide cette affectation à l'unanimité.

Après délibération, le conseil valide cette affectation à l'unanimité.

Délibération 39328-2024-11 adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

Budget « eau »

L'exercice 2023 a généré un déficit de fonctionnement de - 4 669.55 € qui, cumulé avec le résultat de 2022, représente un total positif de + 22 671.80 € qui sont affectés en intégralité en section recette (ligne 002) de fonctionnement 2024.

Après délibération, le conseil valide cette affectation à l'unanimité.

Délibération 39328-2024-12 adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

5. Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259C comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux précédemment appliqués sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.20 %

Délibération 39328-2024-13 adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

6. Vote des budgets primitifs 2024

Budget commune

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	221 899.94 €	221 899.94 €
Fonctionnement	389 071.63 €	389 071.63 €

Délibération 39328-2024-14 adoptée à l'unanimité (10 voix Pour)

Budget eau

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	55 469.18 €	55 469.18 €
Fonctionnement	67 671.80 €	67 671.80 €

Délibération 39328-2024-15 adoptée à l'unanimité (10 voix Pour)

7. Clôture budget lotissement

Madame le Maire rappelle que ce budget annexe a été créé pour vendre onze parcelles constructibles dans le lotissement En mal Pommier.

Compte tenu de la vente de tous les lots, que toutes les opérations ont été passées et qu'il n'y a plus de mouvements sur ce budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, le conseil décide de clôturer le budget annexe Lotissement En Mal Pommier le 26/03/2024 et d'intégrer au budget communal 2024 le déficit constaté d'un montant de 51 215 .09 €.

Délibération 39328-2024-16 adoptée à l'unanimité (10 voix Pour)

8. SIDEC : affaire extension rue du Cornet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants

Article 1 : Approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	12 425,28 Soit 10 519,88 HT	ENEDIS : 4 281,59 RECUPERATION TVA: 1 905,40 €	-	6 238,29	4 990,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	3 049,45 Plafonné à 2 485,06	TVA : 467,63	497,01	2 084,81	1 670,00
Montant total	15 474,73	-	497,01	8 323,10	6 660,00

Délibération 39328-2024-17 adoptée à l'unanimité des membres votants (9 voix Pour-Maxime Ballaud ne prend pas part au vote)

9. SIDEC : affaire rue sous la Tour

Les travaux comportent l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité et impliquent également la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes, notamment celles d'Orange, avec la réalisation des infrastructures correspondantes. La Collectivité accepte de prendre en charge la réalisation des installations souterraines de communications électroniques, afin notamment de favoriser un renforcement des réseaux de communications électroniques et une rationalisation des coûts et de l'occupation du domaine public. Le SIDEC est propriétaire des fourreaux et infrastructures correspondantes, dont il assume les coûts de gestion, et met en place avec Orange (ou autre opérateur) une convention de location dans un cadre cohérent de gestion départementalisée.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération et approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en € TTC	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	40 616,05	19 497,79 TVA Récupérable : 6 228,42	6 877,53	8 012,32	6 410,00
ECLAIRAGE PUBLIC	15 002,99 Plafonné à 7 310,89	-	1 827,72	13 175,27	10 540,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	13 008,65 Plafonné à 8 123,21	TVA Récupérable : 1 994,86	1 624,64	9 389,15	7 510,00
Montant total	68 627,69	-	10 329,89	30 576,74	24 460,00

Délibération 39328-2024-18 adoptée à l'unanimité des membres votants (9 voix Pour-Maxime Ballaud ne prend pas part au vote)

10. Questions diverses

➤ Elections européennes dimanche 9 juin 2024

- Prochain conseil jeudi 11 avril 2024
- Réunion d'information sur des sujets tels que les atteintes aux biens, aux personnes, les escroqueries sur internet avec un gendarme de la Brigade de Saint-Claude jeudi 4 avril 2024 à 14h, salle des charmilles, pour les personnes de plus de 70 ans.

Fin de la séance à 21h45

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du et publié sur le site internet de la commune le

**Le secrétaire de séance,
Sylvie LEFEBVRE**

**Mme le Maire,
Isabelle TISSOT**